

VILLEURBANNE RESSOURCES HUMAINES

Du temps de travail offert pour aider les associations

Le mécénat de compétences va faire l'objet d'une expérimentation locale ces prochains mois. Des entreprises vont s'engager à détacher des salariés, volontaires, pour aller assister une quinzaine d'associations dans leurs besoins.

Dans un monde du travail en quête de sens, dans une société où le lien social se complexifie, l'idée du mécénat de compétences séduit de plus en plus. Il consiste pour une entreprise à mettre gracieusement à disposition d'un organisme d'intérêt général des employés volontaires. Ces derniers mettent leurs compétences et savoir-faire professionnels au service d'actions d'intérêt général, dans le cadre de leur contrat de travail. Et des liens se (re) tissent.

À Villeurbanne, le tissu associatif est dynamique. « On recense 2 500 associations actives », annonce Christelle Gacher, adjointe en charge de la Vie associative. « 700 sont en lien étroit avec la municipalité, 489 sont employées pour plus de 5 000 salariés et 200 sont créées chaque année. Nous les soutenons par le biais de mise à disposition de salle, l'octroi de subventions. Nous aidons à la mutualisation des locaux, d'emplois... »

Quinze premières associations

Depuis ce mardi 2 octobre, la Ville de Villeurbanne va un peu plus loin, jouant « l'entremetteuse » entre les associations et les entreprises de son territoire. Elle missionne Koeo, start-up sociale pionnière du déploiement du mécénat de compétences, pour assurer l'interface entre associations locales et entreprises.

« Les acteurs de l'économie sociale et solidaire constituent de longue date des partenaires privilégiés et des acteurs centraux de notre territoire », renchérit Agnès Thouvenot, adjointe à la Santé, l'emploi, l'insertion et l'économie solidaire. « La Ville est là en facilitateur. Il s'agit de coordonner offres et besoins et pour nous, ainsi, de participer à accompagner les asso-



■ Christelle Gacher, adjointe à la vie associative, et Agnès Thouvenot, adjointe à l'Économie solidaire. Photo Émilie CHAUMET

ciations dans leur développement et leur permettre d'accroître leurs compétences dans les domaines des ressources humaines, de la communication, du web, ou de la gestion administrative et financière. » Ce programme de mécénat de compétences territorial tend aussi à gommer la relation binaire association/subvention municipale et devient un outil alternatif à la dotation en monnaie sonnante et trebuchante, vouée assez inexorablement à se réduire.

« Koeo va pousser les demandes de compétences vers des salariés volontaires »

« On se donne six mois pour cette expérimentation villeurbannaise. L'objectif, ce sont quinze associations demandant une quarantaine de missions à des salariés issus d'une quinzaine d'entreprises », détaille Jean-Michel Pasquier, fondateur de Koeo. Concrètement une plateforme, un extranet avec une cartographie de Villeurbanne, va permettre aux associations de détailler leurs besoins par le biais de fiches détaillées et aux entreprises d'y répondre avec la mise à disposition pour quelques heures, jours d'un salarié.

89%

C'est, à Villeurbanne, la part des associations ayant un statut relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS).

« On commence petit mais l'idée est d'être exemplaire et ainsi de montrer à d'autres collectivités que ça fonctionne. Pour les entreprises, c'est l'occasion de montrer qu'elles sont précurseuses dans cette dynamique », développe Jean-Michel Pasquier.

Ce mardi, déjà une douzaine de représentants d'entreprises locales a participé au lancement du mécénat de compétences sur Villeurbanne. Et quinze associations⁽¹⁾ ont identifié des besoins de savoir-faire externes. Un premier bilan de cette expérimentation aura lieu en février prochain.

Émilie CHAUMET

(1) L'Atelier Soudé, Les Petits frères des pauvres, l'Association développement local (ADL), l'Association culturelle Buers/Croix-luizet (ACBCL), Colin-Maillard, La Miète, Légum'au logis, les Amis de la rue, Singa Lyon et les six centres sociaux de Villeurbanne réunis en collectif.



■ Avec Koeo, Jean-Michel Pasquier a déjà déployé en France plus de 32 000 heures de dons d'expertise, dont 10 000 heures rien qu'en 2017

Photo Émilie CHAUMET

Une relation gagnant-gagnant

Pour les entreprises, le mécénat de compétences répond à de multiples enjeux relatifs à la gestion des ressources humaines comme par exemple le recrutement, la cohésion interne, la satisfaction et la motivation des salariés... Ce mécénat de compétences s'inscrit au cœur des problématiques de responsabilité sociale des entreprises (RSE). En plus d'enjeux managériaux, la dimension économique est aussi non négligeable pour des raisons de fiscalité. Le mécénat de compétences offre des réductions d'impôts. S'il existe souvent déjà dans les grands groupes par le biais de leur fondation (SNCF, Orange, etc.), le mécénat de compétences est une possibilité offerte également aux salariés de plus petites structures (PME-PMI). Pour les associations, les avantages sont aussi assez évidents. Elles accèdent par ce biais à un prêt de "main-d'œuvre" qui ne leur coûte rien et peut leur apporter des réponses très concrètes. Face à la réalité de la baisse des financements publics, les associations employées ont besoin de conseils, d'établir des stratégies financières, comptables. Elles doivent répondre à des enjeux immobiliers, administratifs, RH, ou encore de communication.

Agence
de Villeurbanne – Caluire
149 cours Emile Zola,
69100 Villeurbanne
04.78.85.74.00
lprvilleurbanne@leprogres.fr

Publicité
www.bjp-publicite.com

Web
www.leprogres.fr/rhone/
villeurbanne

Facebook
www.facebook.com/
leprogres.villeurbanne